

**CHAPITRE I.**  
**LE REGIME INTERNATIONAL DU CLIMAT :**  
**UNE CONSTRUCTION PAR ETAPES**

Peu de temps après l'émergence du questionnement scientifique, les changements climatiques ont été inscrits à l'ordre du jour de la diplomatie internationale. Mais, du fait de l'ampleur des enjeux aussi bien scientifiques, que techniques, économiques, sociétaux ou même politiques qu'ils posent, la construction d'un régime international se fait par étapes (section 2) en lien direct avec les progrès de la « science du climat » (section 1).

**Section 1. La « science du climat » :**  
**des premiers doutes au dernier rapport du GIEC**

Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, certains scientifiques précurseurs (citons le Baron Joseph Fourier, le scientifique irlandais John Tyndall ou encore le chimiste suédois Svante Arrhenius) étudient et mettent en évidence les phénomènes de réchauffement climatique. La communauté scientifique elle-même se structure progressivement à cet effet. Elle reçoit à compter des années 1970 le soutien des institutions internationales. Mais ce sont ces vingt dernières années que la science du climat a énormément progressé. L'ampleur des controverses aussi bien sur la réalité de la menace que constituent les changements climatiques que sur leur origine anthropique ou naturelle ont motivé la mise en place d'un dispositif d'expertise sans précédent à l'échelle internationale par sa dimension et son mode de fonctionnement. Alors qu'il y a vingt-cinq ans, les changements climatiques